

Modifications : capital social, durée, changement de forme juridique, dénomination sociale, ...

Liste des documents à remettre au CFE

Centre de Formalités
des Entreprises

Concernant la personne morale :

- Le formulaire cerfa « **M2 agricole** » (deux feuillets), complété, daté et signé.
- 1 exemplaire du **Procès Verbal de l'assemblée générale extraordinaire**, préalablement enregistré à la recette des impôts compétente (en cas de seule modification de la dénomination sociale PAS D'ENREGISTREMENT) + 1 copie simple.
- 2 exemplaires des **statuts mis à jour** et certifiés conformes à l'original par le gérant.
- Attestation de parution d'une **annonce légale** modificative dans un journal départemental agréé.

Formalités accomplies par un mandataire :

- Un pouvoir signé du gérant et accepté par le mandataire.

Frais de greffe pour mise à jour du R.C.S. :

- Un chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce d'un montant de :
 - . **79,38 €** pour les GAEC (prévoir 105,17 € si transformation d'un GAEC) ;
 - . **195,38 €** pour les autres formes sociétaires (prévoir 221,17 € si transformation)

Option d'assistance à formalités :

- Un chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de **67,20 € TTC** (si option : « *Formalités d'entreprise : à vous de choisir !* »).

Envoyer le dossier complet au CFE de la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France :

Pour le **77** : 418 rue Aristide Briand 77350 LE MEE-SUR-SEINE

Pour le **75-78-91-92-93-94-95** : 2 avenue Jeanne d'Arc - BP 111 - 78153 LE CHESNAY Cédex.